FOIRE AUX QUESTIONS

FAQ

Retrouvez ici les réponses aux questions les plus fréquentes.

EMPRUNTER

Comment s'inscrire/se réinscrire à la Bfm?

Présentez-vous à l'accueil de l'une des bibliothèques du réseau, muni **d'une pièce d'identité** et **d'un justificatif de domicile,** et remplissez le formulaire d'inscription. Selon votre situation, des pièces supplémentaires ainsi que le tarif d'un abonnement annuel peuvent être demandés : renseignez-vous sur la page

Inscription et prêt (https://bfm.limoges.fr/node/21258)

.

Attention, les inscriptions payantes (hors agglomération) ne sont pas possibles dans toutes les bibliothèques.

Peut-on s'inscrire/se réinscrire à la Bfm en ligne ?

Vous pouvez

vous inscrire directement en ligne (https://bfm.limoges.fr/node/23519)

. Votre demande sera traitée dans les jours suivant sa saisie en ligne, puis vous serez informé dès que vous pourrez retirer votre **bibliopasse** à l'accueil de la bibliothèque de votre choix, sur **présentation d'une pièce d'identité**.

Il n'est pas possible d'effectuer une ré-inscription en ligne.

Combien de documents puis-je emprunter à la Bfm ?

Vous pouvez emprunter jusqu'à **20 documents** - tous supports confondus (CD, DVD, livres, revues...).

Quelle est la durée d'un prêt ? Peut-on prolonger un prêt ?

La durée d'un prêt est **de 3 semaines hors période estivale**. Durant l'été la durée de prêt est allongée à 6 semaines.

Vous pouvez prolonger votre prêt de **3 semaines supplémentaires à condition que les documents ne soient pas réservés** par un autre usager. L'action de prolonger ne peut être effectuée qu'une fois et ces 3 semaines supplémentaires sont décomptées à partir de la date du prêt initial. Les documents en retard ne peuvent être prolongés.

Vous pouvez effectuer l'opération vous-même depuis votre compte lecteur (https://bfm.limoges.fr/node/21270)

.

Puis-je emprunter un document si j'ai oublié ma carte ?

Oui, à condition que la carte soit à jour. En cas d'oubli, **présentez votre pièce d'identité**. Quelques questions élémentaires vous seront posées afin

de nous assurer que vous êtes bien le détenteur du compte lié à la carte.

La carte de bibliothèque est-elle nécessaire pour rendre des documents ?

Non, elle n’est pas nécessaire pour la restitution des documents.

Comment rendre un document lorsque la Bfm est fermée ?

En dehors des horaires d'ouverture, une boîte de retour vous permet de rendre vos documents à **la Bfm Centre-ville, la Bfm Aurence, la Bfm Landouge et la Bfm La Bastide**.

Que faire en cas de perte ou de vol de ma carte Bfm ?

Prévenez la Bfm afin que votre carte soit bloquée : rendez-vous à l’accueil de l’un des 6 établissements ou appelez sur notre ligne téléphonique. Une nouvelle carte vous sera remise contre la somme d’**1€.**

DONS, RACHATS DE DOCUMENTS

Que faire en cas de perte ou de dégradation d’un document ?

En cas de perte ou de dégradation d'un document, adressez-vous à l'accueil de la bibliothèque propriétaire du document (en cas de doute vous pouvez vous renseigner au préalable par téléphone). Il vous sera demandé le remplacement ou le remboursement selon la situation.

Puis-je faire don d’un document à la Bfm ?

Oui vous pouvez faire dons de documents (livres et CD uniquement) en vous adressant à l'accueil des bibliothèques. En cas de dons volumineux, il est préférable de contacter au préalable une bibliothèque par téléphone.

RECHERCHER UN DOCUMENT

Comment emprunter un document qui n’est pas en rayon ?

Rapprochez-vous d’un agent à la banque de renseignements des rayons concernés pour en faire la demande.

Peut-on faire venir un document rattaché à une autre bibliothèque du réseau ?

Oui, des navettes quotidiennes permettent d'acheminer des documents dans une autre bibliothèque.

Je ne trouve pas le document que je cherche, que faire ?

Adressez-vous à une banque de renseignements pour qu'un agent vérifie la disponibilité du document dans notre catalogue. Si ce document ne fait pas partie de nos collections, vous pouvez vous orienter vers une demande de
prêt entre bibliothèques (https://bfm.limoges.fr/node/21295)
ou faire une suggestion d'achat au pôle concerné

ou faire une suggestion d'achat au pôle concerné.

Comment puis-je me renseigner sur un document ?

Les bibliothèques disposent de banques de renseignements où des agents peuvent effectuer des recherches pour vous. Vous pouvez également faire des recherches vous-même sur notre
catalogue en ligne (https://catalogue-koha-bfm.limoges.fr/)
, depuis votre ordinateur ou smartphone, ou dans la bibliothèque sur des postes de consultation mis à votre disposition à cet effet.

Comment connaître les nouveautés acquises par la Bfm ?

Ces listes sont disponibles sur place, à proximité des rayons concernés. Au centre-ville, rapprochez-vous des banques de renseignements des différents pôles.

ACCESSIBILITÉ

J'ai un handicap, l'établissement est-il adapté à ma venue ?

Découvrez
nos collections adaptées (https://bfm.limoges.fr/node/21260)
ou visitez
la rubrique Accessibilité (https://bfm.limoges.fr/node/22326)
de notre site web.

HORAIRES

La Bfm est-elle ouverte le soir et le dimanche ?

Non, la Bfm est ouverte du Mardi au Samedi. Les horaires varient sur les différents sites du réseau, mais aucune des bibliothèques n'est ouverte après 18h.

Pour en savoir plus, consultez
les horaires du réseau Bfm (https://bfm.limoges.fr/node/21257)
.

Quel sont les jours de fermeture de la Bfm ?

Retrouvez tous les jours de fermeture du réseau
sur la page Horaires (https://bfm.limoges.fr/node/21257)
.

SERVICES

Les animations et ateliers proposés par la Bfm sont-ils payants ?

Non les animations et ateliers proposés par la Bfm **sont gratuits.**

Peut-on imprimer un document ? Peut-on photocopier un document ?

Dans

Dans
les 4 bibliothèques disposant d'un espace multimédia
(https://bfm.limoges.fr/node/21289)
, vous pouvez imprimer **jusqu'à 5 feuilles** (10 pages recto-verso) par jour, en noir et blanc.

En revanche, il n'est pas possible de photocopier un document.

RÈGLES D'USAGE

Puis-je entrer dans l'établissement avec mon animal de compagnie ?

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la bibliothèque – à l'exception des chiens d'assistance.

Puis-je manger dans la Bfm ?

Il est interdit de manger et de boire dans les bibliothèques. À la Bfm centre-ville, un espace convivialité situé dans le hall est prévu à cet usage.

Bibliothèque
francophone
multimédia
de Limoges
UN SITE LIMOGES.FR
LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION